



Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme

# Femmes africaines et gestion des déchets urbains



L'expérience de la COFESFA  
au MALI

302-1-96FE-19152

**Cet ouvrage a été réalisé par Aminata D. TRAORE,  
Centre Amadou Hampaté Bâ (CAHBA),  
B.P. 1511 Bamako – Mali,**

**sur financement du Bureau régional de l'UNIFEM à Dakar**

**Mars 1996**



**Fonds de Développement des  
Nations Unies pour la Femme**

**L'expérience de la COFESFA  
au MALI**

Barcode 19151  
Location 302.196FE

# FEMMES ET GESTION DES DÉCHETS URBAINS

1 - PREFACE	Page 5
2 – L'ORIGINE DE LA COFESFA	Page 7
3 – UNE REPOSE A LA PAUVRETE URBAINE	Page 10
4 – DES COOPERATRICES TEMOIGNENT	Page 13
5 – LES REALISATIONS DE LA COFESFA	Page 16
La collecte des ordures	
La promotion des poubelles fermées	
Le contrat avec l'AGETIPE	
La construction des latrines publiques	
Les bornes fontaines	
6 – LES ACTIVITES EDUCATIVES	Page 20
7 – LE PATRIMOINE DE LA COFESFA	Page 24
Le patrimoine physique	
L'emploi et le revenu	
8 – L'EFFET TACHE D'HUILE	Page 27
9 – CONCLUSIONS	Page 29
10 – BIBLIOGRAPHIE	Page 34

## Préface

L'expérience de la COFESFA, coopérative de jeunes femmes diplômées sans-emplois, qui a relevé le défi de l'auto-emploi dans le secteur de l'assainissement urbain, est riche d'enseignements.

Ce n'est pas par hasard que nous avons revisité ce projet financé par l'UNIFEM et ce n'est pas non plus par hasard que nous avons confié la tâche d'écrire l'histoire de la COFESFA à Aminata Traoré.

D'une part, le contexte dans lequel la COFESFA est née a changé au point où une réflexion profonde s'impose aux initiateurs de cette expérience, aux coopératrices de la COFESFA et à tous ceux que la pauvreté urbaine, l'assainissement et la santé des populations les plus démunies interpellent.

D'autre part, l'effet tâche d'huile de la COFESFA présente un intérêt certain et mérite qu'on soit informé de l'ensemble des éléments qui ont contribué à son succès ou qui en ont freiné l'élan.

Au vu de la prolifération des GIE évoluant dans le même secteur et qui ont profité d'un contexte politique favorable, il y a lieu de faire valoir les choix difficiles mais délibérés qu'il faut faire, si la pérennité et la durabilité sont visés.

Après avoir servi de pionnier dans le domaine de la gestion des déchets urbains à travers une approche participative, la COFESFA semble être devenue victime de son propre succès. La gestion des déchets urbains est effectivement acceptée par les jeunes comme source de revenus, d'où la concurrence faite par les nombreux GIE à la Cofesfa qui est également poussée par le manque de ressources vers des contrats rémunérateurs mais sans impact social.

Aminata Traoré, qui était à l'origine de ce projet de base, partage avec nous toutes les hypothèses de bases, les passages difficiles, les réalisations incontestables de la COFESFA et les nouveaux défis auxquels les coopératrices, mais aussi tous ceux qui s'investissent dans la gestion des déchets urbains, sont aujourd'hui confrontés.

Comment concilier les exigences immédiates d'une survie économique menacée par la crise économique et la pauvreté urbaine avec un schéma d'intervention de longue haleine pour parvenir à un développement humain et durable ?

## FEMMES ET GESTION DES DÉCHETS URBAINS

Aminata Traoré pose la question : «En somme, qui doit financer le développement social dans des économies pauvres et sous ajustement structurel ?»

Le bureau régional de l'UNIFEM à Dakar vous propose cet ouvrage dans l'espoir qu'il contribuera à la réflexion dans le cadre de la Conférence mondiale Habitat II qui aura lieu à Istanbul en Turquie en juin 1996.

Aster ZAOUDE  
Coordonatrice du Bureau régional  
de l'UNIFEM à Dakar

## L'origine de la Cofesfa

«Que rien ni personne ne soit mis au rebut»<sup>1</sup>.

Cette expression pourrait parfaitement résumer la philosophie de la Coopérative Féminine pour la Santé et l'Education Familiale ou COFESFA, mise en place, au Mali, à partir de 1989, avec l'appui de l'UNIFEM et du FNUAP. Ses membres sont, à l'origine, des jeunes femmes diplômées sans emploi. C'est-à-dire, des exclues du monde du travail qui ont réussi leur insertion sociale et professionnelle en s'impliquant dans la gestion des déchets urbains. Leur action va de la collecte à domicile au recyclage par compostage, même si cette dernière activité est, pour l'instant au stade embryonnaire.

En même temps que le défi de l'auto-emploi dans le secteur de l'assainissement urbain, les membres de la COFESFA tentent de relever celui de la participation des femmes des quartiers pauvres à l'analyse de leur propre situation et au processus de prise de décisions. Elle embrasse ainsi, et simultanément, trois domaines de préoccupations majeures :

- l'intégration socio-professionnelle des jeunes femmes diplômées et sans emploi ;
- l'amélioration de la qualité de la vie en milieu urbain et
- la participation des femmes aux prises de décisions.

Le rappel des circonstances qui m'ont inspiré le schéma de cette coopérative, en 1987, est doublement utile : il permet, d'une part, de camper l'environnement socio-économique et institutionnel qui justifie la COFESFA et, d'autre part, d'apprécier les changements obtenus par rapport à cet environnement.

Le schéma d'intervention dont il s'agit s'est imposé à moi lors d'une mission de reformulation d'un projet du FNUAP intitulé «Condition féminine, Communication et Education en matière de population». Mes termes de référence n'avaient aucun lien direct avec l'emploi et l'environnement urbain. Le mandat que l'UNESCO – en tant qu'agence d'exécution dudit projet – et le FNUAP m'avaient confié, consistait à assister la défunte Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM) dans l'examen critique et, s'il y avait lieu, dans la réorientation des activités de recherche et de formation qui avaient été mises en œuvre de 1981

## FEMMES ET GESTION DES DÉCHETS URBAINS



Membres de la COFESFA.

à 1986, en vue de juguler les maternités précoces, l'excision, l'avortement et l'infanticide.

J'avais eu à élaborer, quelques années plus tôt, en 1980, la première phase du même projet selon des termes de référence qui

privilegiaient les séminaires et les colloques comme modes de transformation des attitudes, comportements et pratiques des populations en matière de santé et d'éducation à la vie familiale.

Les résultats sur lesquels l'UNFM avait débouché, en suivant cette stratégie, n'étaient pas particulièrement probants.

Aussi, lorsque, pour la deuxième fois, il m'a été demandé d'intervenir auprès de cette même organisation et dans le cadre du même projet, il m'a paru opportun, voire essentiel, de corriger les biais méthodologiques suivants, qui auront considérablement limité la portée du projet :

- les femmes concernées par les réalités et les pratiques remises en question par le projet ne se sont pas concertées quant à leur propre perception,

*Le contexte était caractérisé par la baisse du taux de ramassage des ordures ménagères qui n'était pas déjà élevé, du fait des contraintes budgétaires. Celles-ci se traduisaient, au niveau des services de la voirie, par l'aggravation du sous-équipement.*

## L'EXPÉRIENCE DE LA COFESFA AU MALI

leur vécu, leurs aspirations et leurs besoins prioritaires ;

– les réalités et pratiques dont il s'agit sont isolées de leurs contextes sociologique et économique et réinterprétées à la lumière de valeurs et de repères nouveaux qui n'étaient pas nécessairement intelligibles pour la majorité des femmes concernées.

Il n'existait pas à l'époque, au Mali, en dehors de l'UNFM qui prenait appui sur son réseau de militantes dans la mise en oeuvre des projets, d'intervenants méthodologiquement outillés pour approcher les femmes des quartiers pauvres en vue de les amener à rendre compte elles-mêmes de leurs besoins et de leurs priorités.

Or, dans ce même contexte, du fait du gel des recrutements par la fonction publique, des centaines de jeunes diplômés – filles et garçons – se trouvaient sans emploi.

Le Mali, comme la plupart des pays africains, venait d'adopter des mesures qui devaient, théoriquement, favoriser la maîtrise des déséquilibres de la balance des paiements.

Ce contexte était également caractérisé par la baisse du taux de ramassage des ordures ménagères qui n'était pas déjà élevé, du fait de ces mêmes contraintes budgétaires. Celles-ci se traduisaient, au niveau des services de la voirie, par l'aggravation du sous-équipement, le manque de pièces de rechange, et le non-paiement des arriérés de salaires.

Des séminaires et des colloques dans un tel contexte de démantèlement du tissu économique et social sur les maternités précoces, l'avortement, l'excision et l'infanticide, sans référence au contexte d'ensemble, n'étaient pas d'une grande utilité.

Pour corriger cette approche trop sectorielle et verticale de la condition féminine et pour pallier à l'absence de mécanismes et d'agents de terrain capables de communiquer avec les femmes, l'idée de constituer un groupe de jeunes femmes qui s'appelera, par la suite, Coopérative Femme, Emploi et Santé familiale (COFESFA) nous vint à l'esprit.

L'une des activités qui pouvaient leur permettre de se rapprocher des ménages et en particulier des femmes, paraissait être la collecte des ordures ménagères ou plus précisément, la précollecte.

1 German JARMICO : «Que rien ni personne ne soit mis au rebut» dans *Des déchets et des hommes*. ENDA TIERS-MONDE

3

## Réponse à la pauvreté urbaine

Une dizaine d'années après la conception du schéma de la COFESFA, il est loisible de constater que les préoccupations qui justifiaient sa création, en 1987, sont d'actualité :

– Les mécanismes d'exclusion des jeunes et des femmes, à travers des programmes d'ajustement structurels inadaptés et non concertés sont toujours en place : environ trois mille diplômés sans emplois viennent chaque année grossir le marché du travail au Mali.

– Les déchets urbains continuent de proliférer avec la croissance démographique rapide des villes : de 14 % de la population totale en 1970, la population urbaine est passée à 25 % en 1991. On estime qu'elle sera de l'ordre de 30 % en l'an 2000. La seule ville de Bamako réunira 38,9 % de cette population urbaine.

– La participation des femmes au processus du développement, à commencer par l'analyse de leur propre décision, demeure un voeu pieux.

La COFESFA ayant été accueillie par de nombreux observateurs et intervenants comme une histoire à succès<sup>1</sup>, il importe d'en analyser les acquis et les contraintes dans la recherche d'alternatives aux situations ci-dessus mentionnées.

En plus des membres de la COFESFA qui, en participant à la réalisation de cette étude, ont pris du recul par rapport à leur propre action, de nombreuses associations de femmes et de jeunes, en quête d'alternatives à la pauvreté, peuvent être intéressés par cette expérience. Les maires qui se sont réunis, en août 1994, à New York, dans le cadre du Sommet mondial sur le développement social et de la deuxième Conférence des Nations-Unies pour les établissements humains<sup>2</sup> sont, certainement, concernés par l'expérience de la COFESFA, si l'on considère les engagements qu'ils ont pris pour :

– lutter contre la pauvreté par la création d'emplois pour les catégories les plus défavorisées et les chômeurs dans les secteurs public et privé ;

– améliorer l'environnement des communautés urbaines et rurales par l'extension des services de distribution d'eau et de voirie aux zones qui en sont démunies.

## L'EXPÉRIENCE DE LA COFESFA AU MALI

La Plate-forme d'action africaine, adoptée par la Conférence préparatoire Africaine à Dakar, en novembre 1994, offre tout autant l'occasion de capitaliser et de rentabiliser les enseignements de la COFESFA en faisant de la lutte contre la pauvreté, par le biais du renforcement du pouvoir économique de la femme et la promotion de moyens d'existence durables pour les femmes et les jeunes, une responsabilité morale politique et économique des gouvernements et de la communauté internationale.<sup>3</sup>

Les hypothèses suivantes, sont sous-jacentes au mode d'intervention de la COFESFA :

- la non-participation des femmes des couches sociales démunies à l'analyse de leur propre situation a favorisé la persistance des pratiques néfastes à leur santé ;

- les jeunes femmes diplômées sans emploi peuvent, avec les outils méthodologiques et les moyens logistiques appropriés, approcher les femmes des quartiers pauvres et jouer auprès d'elles un rôle de catalyseur dans l'amélioration de la qualité de la vie ;

- une telle approche de la promotion féminine, qui favorise le contact direct et le dialogue, devrait l'emporter sur les séminaires et colloques qui généralement isolent les faits et les pratiques de leur contexte ;

- la collecte des ordures ménagères pourrait créer entre les jeunes femmes diplômées et les femmes des quartiers urbains et péri-urbains défavorisés, un environnement favorable au dialogue et à la communication ;

- les jeunes femmes diplômées seront équipées de camions qui serviront tantôt dans l'évacuation des ordures ménagères et tantôt dans des activités génératrices de revenus, étant donné que l'Etat n'est pas en mesure de payer des salaires aux travailleurs sociaux et que le revenu des usagers potentiels de leurs services stagne.

Selon le schéma initial de la COFESFA, les jeunes femmes diplômées procèdent à la collecte des ordures et établissent des contacts et le dialogue avec les ménages, en particulier les femmes qui, au niveau domestique, sont chargées de la gestion des ordures. Le matériel roulant leur assurera par ailleurs des revenus.

Une unité expérimentale leur permettra, dans un premier temps, de se faire connaître dans les quartiers et de maîtriser les différents aspects de la démarche : degré de participation des populations, robustesse de l'équipement, etc. Au terme de cette première phase, chaque jeune femme devrait disposer de son propre équipement pour

continuer à mener de pair la collecte des ordures et le dialogue avec les femmes.

Ce schéma a subi quelques modifications :

– Les jeunes femmes diplômées qui se sont organisées en coopérative ont obtenu, auprès de l'UNIFEM, un financement qui leur a permis de se doter, pour la phase expérimentale, de deux camions de ramassage d'ordures au lieu d'un seul camion.

– La COFESFA n'est pas allée au-delà de ce stade de l'équipement collectif compte tenu du coût exorbitant de l'achat et de la maintenance du matériel d'enlèvement d'ordures.

Où en sont, à présent, les membres de la coopérative, après avoir démarré sur cette base ? Ont-elles réussi à relever le défi de l'auto-emploi dans un secteur aussi contraignant et peu gratifiant que l'assainissement en milieu urbain ? La COFESFA peut-elle être considérée comme l'une des réponses à la féminisation de la pauvreté en milieu urbain ?

<sup>1</sup> La COFESFA fut effectivement retenue et saluée, en novembre 1991, lors de l'Assemblée Générale de Worldwide Network à Miami (USA) comme une histoire à succès.

<sup>2</sup> Déclaration des Maires sur le Développement Social et les Etablissements Humains Durables. Colloque international des Maires sur le Développement Social. ONU, New York. Août 1994

<sup>3</sup> Plate-forme Africaine d'Action CEA. OUA. Dakar

## Les coopératrices témoignent

Les membres de la COFESFA qui sont actuellement au nombre de douze, contre seize à l'origine, sont des diplômées de l'enseignement supérieur en économie, génie civil, élevage, gestion, administration, droit, pédagogie, anglais, secrétariat.

Elles ont entre trente et quarante ans et faisaient partie, en 1987, des quelques dizaines de jeunes femmes qui avaient déposé une demande auprès de l'Office national de la main d'œuvre et de l'emploi (ONMOE). Elles ont été sélectionnées au terme d'échanges de vues au cours desquels il s'agissait de vérifier leur volonté de s'impliquer dans la précollecte en vue de dialoguer et de communiquer avec les femmes des quartiers pauvres.

Deux d'entre elles se souviennent en ces termes des débuts de la coopérative :

«Le statut de femme diplômée est une situation particulièrement ingrate. J'avais vainement cherché à travailler pendant quatre ans, avant le démarrage de la COFESFA. On n'a pas accès à la profession pour laquelle on a été formée et on a plus ou moins honte d'exercer les mêmes activités que les femmes analphabètes. Mais beaucoup d'entre nous avaient fini par s'y résoudre en vendant du charbon, des sucettes, de l'eau glacée, de l'encens, des tissus, des chaussures, etc.».

Une autre ajoute :

«Après le communiqué radiodiffusé de l'ONMOE et nos premiers contacts avec la promotrice du projet, nos parents et amis ont pensé que nous étions déjà recrutées, ou que nous n'allions pas tarder à l'être. Puis il y eut de longs mois d'attente pendant lesquels certaines d'entre nous ont continué à chercher du travail. Celles qui en ont trouvé se sont fait embaucher. La COFESFA a été créée avec celles qui ont cru au projet dès le départ».

Ces mois d'attente ont créé et renforcé la solidarité entre les coopératrices et permis de vérifier l'adhésion de leur entourage immédiat au projet, ainsi que le confirme ce témoignage :

«Nos maris ont souvent fait preuve de compréhension en nous assistant financièrement, notamment en couvrant les frais de transport. Mais ils furent aussi agacés lorsqu'il nous a fallu, des mois durant,

attendre l'approbation du projet, et ensuite à cause de nos horaires de travail. Avant le démarrage des activités de collecte d'ordures, nous passions des journées entières au bord du fleuve pour l'extraction et la vente du sable. Parfois, on se sentait diminué physiquement, socialement et moralement. Personnellement, quand j'étais ainsi au bord du désespoir, mon mari me conseillait et me rappelait que des milliers de gens suivaient notre expérience avec attention et que le défi était à relever.»

Cette longue attente avant de démarrer le projet était essentiellement due à l'ambivalence de l'UNFM et aux hésitations du FNUAP devant une démarche aussi novatrice.

Les responsables de l'UNFM se montrèrent ambivalentes parce que la COFESFA, tout en ouvrant de nouvelles perspectives à leur organisation, les invitait à céder une partie de leurs ressources et de leurs pouvoirs à une nouvelle catégorie d'intervenants, des jeunes femmes diplômées qui, de surcroît, n'étaient pas nécessairement des militantes du parti unique d'alors.

Les décideurs et les techniciens maliens du secteur se montrèrent quant à eux plus enthousiastes et confiants en raison du coût difficilement maîtrisable des solutions conventionnelles de gestion des déchets urbains. Le directeur de la voirie, qui fut parmi les premières personnes à prendre connaissance du schéma de la COFESFA, y a cru et devint membre du comité technique qui fut mis en place après l'approbation du projet. Ses conseils furent particulièrement utiles dans le choix des camions de collecte et de Médina-Coura comme quartier-test.



*La promotion des poubelles fermées.*

## L'EXPÉRIENCE DE LA COFESFA AU MALI

Le Représentant-résident du PNUD qui était à Bamako à l'époque, s'est montré réticent voire «moqueur», rien qu'à l'idée que des jeunes femmes diplômées puissent disposer de camions et intervenir dans le secteur de l'assainissement urbain.

Le FNUAP, par contre, a perçu d'emblée l'avantage de pouvoir prendre appui sur des jeunes femmes diplômées. Mais les avis étaient partagés au siège de cette agence, à New York, quant à l'aptitude de ces jeunes femmes pour la collecte des ordures ménagères et à mener de pair cette activité avec l'éducation en matière de santé familiale.

Par ailleurs, l'achat de matériel d'enlèvement d'ordures qui était prévu dans le projet ne correspondait pas au mandat du FNUAP ni au type d'appui que l'UNFM attendait de lui.

Malgré tout, l'UNIFEM, approchée entre temps, a réagi favorablement et rapidement. Ses responsables ont décidé de financer la phase expérimentale.

La COFESFA donna finalement lieu à un co-financement, lorsque l'engagement de l'UNIFEM et la présence effective des jeunes diplômées sur le terrain ont fini par avoir gain de cause des hésitations du FNUAP. Si bien que l'intitulé du projet et son code diffèrent d'une agence à l'autre. Il est dénommé «Femmes, Santé, Emploi» au FNUAP qui l'a enregistré sous le code MLI/90/PO1 et «Femmes, Education Familiale, Santé et Emploi» à l'UNIFEM où il est enregistré sous le code «MLI/88/W01 «.

La COFESFA avance, depuis 1990, sous cette double bannière. La première étape de sa mise en oeuvre fut l'imprégnation de ses membres des réalités des quartiers défavorisés de Bamako et du secteur de l'assainissement. Ceci à travers leur participation en tant qu'enquêtrices à une étude du milieu réalisée avec un bureau d'étude malien, le BECIS, sur financement de l'UNIFEM dans le quartier de Médina-Coura.

Au terme de cet exercice, qui révéla que la plupart des ménages du quartier était disposée à participer au coût de la collecte des ordures ménagères, les jeunes femmes constituèrent leur coopérative en lui donnant le nom de COFESFA.

L'option coopérative leur parut plus appropriée pour le double rôle, économique et social, qui allait être celui de la COFESFA.

Les organes de la coopérative sont : le conseil d'administration, le comité de surveillance et de l'assainissement. Les coopératrices se sont réparties les tâches en fonction des aptitudes des unes et des autres telles qu'elles les percevaient à l'époque. Des votes ont sanctionné les nominations aux différents postes.

COFESFA  
MÉDINA-COURA

## Les réalisations de la Cofesfa

Les acquis de la COFESFA doivent d'abord être évalués sous l'angle des préoccupations qui ont motivé sa création : la précollecte des ordures ménagères comme mode d'auto-emploi et d'approche des femmes des quartiers pauvres.

La collecte des ordures a démarré à Médina-Coura vers la fin de l'année 1990. Le système de ramassage consistait, pour les chauffeurs des deux camions, à sillonner le quartier en s'arrêtant à des points précis où les femmes et les domestiques leur portaient les poubelles remplies d'ordures. Deux coopératrices, qui étaient près du camion, étaient chargées du suivi et du contrôle de leur travail, assises à bord du camion, à côté du chauffeur.

Les coopératrices ne s'impliquent pas physiquement dans le travail de collecte en vidant des poubelles dans le camion ou en conduisant celui-ci. Elles organisent, coordonnent et supervisent le travail de collecte.

En deux ans, de décembre 1990 à décembre 1992, la COFESFA a ramassé et évacué de Médina-coura, 15 813 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères.

Il en a résulté une nette amélioration de l'état de salubrité du quartier. Les familles perçoivent et apprécient clairement les efforts fournis par la coopérative. Ainsi en témoigne l'une des utilisatrices de ses services :

«La COFESFA rend un énorme service aux familles en enlevant les ordures. Nous, les femmes, qui sommes en contact avec elles en savons certainement plus que les autres sur l'insalubrité et ses causes. Je dis cela au regard du manque d'hygiène que je constate dans les secteurs où la COFESFA n'intervient pas.»

Mais cet acquis s'est avéré précaire à cause du caractère ponctuel et peu approprié des arrangements financiers que le gouvernorat a imposé à la coopérative.

Bien que l'étude de faisabilité de la COFESFA fait état de la disponibilité de la plupart des familles de Médina-coura à payer pour la collecte des ordures, le gouvernorat a notifié à la COFESFA qu'elle ne pouvait pas percevoir directement de l'argent auprès des usagers qui paient déjà à

## L'EXPÉRIENCE DE LA COFESFA AU MALI

l'Etat des taxes d'enlèvement d'ordures, même si, dans la pratique, la plupart d'entre eux ne s'en acquittent pas.

Le gouvernorat a alors proposé aux coopératrices un contrat d'enlèvement d'ordures selon lequel il leur verse un montant annuel contre les services qu'elle rend à Médina-coura. Il a par ailleurs exigé, comme préalable, à la signature du premier contrat, le paiement par la coopérative d'une caution bancaire de trois millions de francs CFA.

La COFESFA, composée de jeunes femmes diplômées démunies, essentiellement dépendantes de l'aide financière de leurs parents et conjoints, s'est sentie pénalisée par cette mesure. Ses membres ont réussi à remplir cette condition en puisant dans les fonds propres de la coopérative, complétés par des revenus tirés du transport des matériaux de construction et par le reliquat du fonds qui avait été débloqué par l'UNIFEM pour l'achat du camion.

Le premier contrat qui a été signé après ce tour de force a été exécuté par la COFESFA à la grande satisfaction de la population de Médina-coura et des services du gouvernorat.

Le renouvellement du contrat, en 1992, devait cependant buter contre d'autres blocages administratifs et financiers à tel point que le système de ramassage des ordures à Médina-Coura a dû être interrompu entre décembre 1991 et février 1992. L'avance pour le démarrage de ce

deuxième contrat a été perçu par la COFESFA avec huit mois de retard.

Ses membres ont cependant persévéré dans leur tâche en explorant toutes les opportunités qui pouvaient leur permettre de s'assurer un revenu et de se maintenir dans le secteur.

***«La COFESFA rend un énorme service aux familles en enlevant les ordures. Nous, les femmes, qui sommes en contact avec elles en savons certainement plus que les autres sur l'insalubrité et ses causes. Je dis cela au regard du manque d'hygiène que je constate dans les secteurs où la COFESFA n'intervient pas.»***

La promotion de poubelles fermées s'est imposée à la COFESFA à la fois comme une activité complémentaire à la collecte des ordures et comme une source de revenu. Les femmes auprès desquelles les coopératrices interviennent utilisaient, jusque-là, des contenants de fortune tels que vieux seaux, bassines, paniers, etc., qui ne permettent pas de stocker et de collecter les déchets de manière appropriée.

La COFESFA a mis les artisans locaux à contribution dans la confection d'un

premier type de poubelle d'une capacité de 33 litres. Par la suite, sur la demande des femmes du quartier, des poubelles de 49 litres et de 66 litres ont été mises sur le marché.

Un modèle fixe, plus approprié pour les lieux publics, a été réalisé et vendu au gouvernorat du district qui a ainsi équipé certaines artères de la ville de Bamako.

En 1991, la COFESFA aura confectionné et vendu 727 poubelles, toutes tailles confondues, pour un prix de revient de 2 millions 094 250 francs CFA.

En 1992, cette activité enregistra un net fléchissement : 115 poubelles, toutes tailles confondues furent écoulées pour 322 000 francs CFA, avec un bénéfice de 108 000 francs CFA.

Cette baisse s'explique, en grande partie, par le bas niveau des revenus des ménages, en particulier les femmes qui n'ont pas tardé à revenir aux vieux seaux et bassines pour comprimer les dépenses des ménages. Par ailleurs, la COFESFA avait pris appui sur les responsables féminines du parti unique pour le recouvrement du prix des poubelles. Mais après les bouleversements politiques de Mars 1991, qui ont entraîné la disparition de l'UNFM les femmes se montrèrent réticentes quant au paiement des créances dues à la COFESFA.

L'irrégularité des revenus que la la COFESFA tirait de la collecte des ordures, comme la vente de poubelles, a obligé ses membres à diversifier davantage leurs sources de revenu. C'est ainsi que les coopératrices ont soumissionné à un appel d'offre de l'AGETIPE-MALI, pour un programme à haute intensité de main d'oeuvre qui doit, théoriquement, contribuer à la résorption du chômage.

Le mode d'intervention de l'AGETIPE consiste à lancer à l'intention des entreprises locales des appels d'offre pour la réalisation de travaux d'intérêt public (assainissement, entretien et/ou construction de bâtiment...) qui soient susceptibles de mobiliser, temporairement, une importante main d'oeuvre.

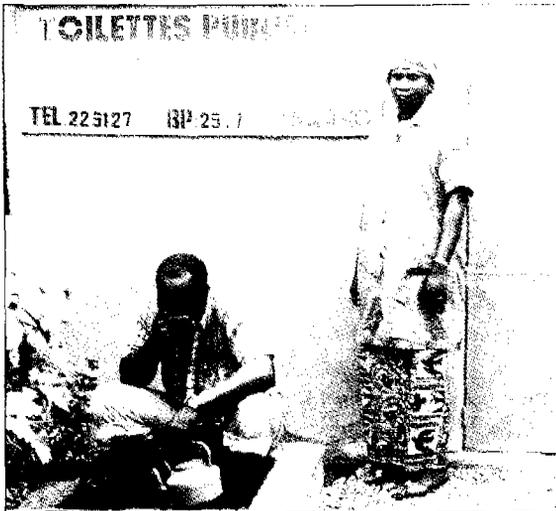
Le premier appel d'offre pour lequel la COFESFA a soumissionné était relatif à l'assainissement du quartier de Djikoroni-para, pendant un an, pour un montant de 56 498 460 F CFA. La coopérative aura enlevé 14 876 m<sup>3</sup> d'ordures de ce quartier, entre février et décembre 1992.

Mais ce contrat ne prévoyait pas un volet Éducation et Communication qui soit de nature à susciter la participation effective de la population à l'identification des travaux à réaliser et à leur suivi. La coopération avec l'AGETIPE à Djikoroni-para a essentiellement été une opération financière qui a permis à la COFESFA de se doter d'un siège (un terrain de

1 120 m<sup>2</sup> à Sogoniko) et de renforcer ses moyens logistiques (achat d'un camion d'occasion de 7 tonnes et de deux mobylettes).

La COFESFA a réalisé des latrines publiques à la gare de Sogoniko qui sont relativement rentables, parce qu'elles ont nécessité, au départ, peu d'investissement et ont mobilisé peu de personnel pour le suivi et l'entretien. Les recettes journalières que la COFESFA réalise avec ces installations varient entre 5 000 F CFA et 6 000 F CFA.

Chaque installation est composée d'un robinet et d'une barrique de



Les latrines publiques.

cent litres qui permet au gérant de remplir d'eau les bouilloires mises à la disposition des usagers.

Le contrat de financement des latrines, qui portait sur une subvention de trois millions de francs, stipulait que 30% des recettes mensuelles devaient être domiciliés dans un compte bancaire dénommé «CREPA – COFESFA» et que

les 70% restants devaient servir de fonds de roulement, pour couvrir les salaires du personnel composé de trois agents : le superviseur de la COFESFA, un gardien de nuit et le gérant des lieux.

La COFESFA approvisionne des familles des quartiers de Banankabougou et de Faladié en eau potable grâce à deux bornes-fontaines que les coopératrices ont installées avec l'appui de «TERRE DES HOMMES», une ONG française qui a également confié à la coopérative la réalisation d'autres latrines publiques.

Mais cette participation de la coopérative au développement des infrastructures et des services urbains est entravée par la difficulté d'accéder à des sites appropriés et autorisés.

## Les activités éducatives

L'activité dénommée «sensibilisation en SMI/ PF (Santé maternelle et infantile/Planning familial)» de la COFESFA a démarré en janvier 1991, soit près d'un an après le lancement du volet «collecte et évacuation des ordures», par un travail de concertation avec les femmes de Médina-Coura quant aux lieux, aux heures et la périodicité des séances de travail.

«Il est apparu que les femmes ne sont disponibles qu'en fin de journée. Le matin, elles sont absorbées par les tâches domestiques et par leurs activités professionnelles pour celles qui ont un emploi à l'extérieur.

Les réunions nocturnes non plus ne sont pas commodes pour elles, soit à cause des réticences des maris soit à cause du petit commerce qu'elles peuvent pratiquer à ces heures devant les concessions - vente d'aliments notamment».

Par ailleurs, en plus des contacts qu'elles établissent directement avec les femmes dans les familles, à travers la collecte des ordures, la COFESFA devait, comme l'exigeait le contexte politique d'alors, prendre appui sur les comités et les responsables de l'UNFM. Si bien qu'après la chute du régime à parti unique de l'UDPM, en mars 1991, les coopératrices ont dû établir d'autres contacts, notamment, avec les responsables des associations féminines qui ont émergé.

Mais, d'un commun accord avec les femmes de Médina-Coura, l'éducation familiale a lieu deux fois par semaine : les après-midis du mardi et du vendredi.

La COFESFA aura organisé en vingt mois – de mai 1991 à décembre 1992 – environ 696 séances de travail et touché 26% des 8646 femmes qui habitent à Médina-Coura, à raison d'environ 15 personnes par séance de travail. Les thèmes abordés sont les maladies sexuellement transmissibles (MST), l'hygiène de l'habitat (conditionnement et évacuation des ordures et des eaux usées), les consultations prénatales, l'alimentation d'une femme enceinte, les grossesses rapprochées, l'immunisation des femmes en âge de procréer, les maternités précoces, les consultations post-natales, les maladies nutritionnelles, les maladies diarrhéiques, la planification

familiale, la surveillance de la croissance et l'immunisation des enfants sains, les consultations et soins des enfants malades, l'excision.

**La COFESFA a-t-elle pu développer, dans ces domaines, par rapport à la stratégie de la défunte UNFM, une approche plus participative ?**

La coopérative s'est entourée de précautions qui devaient favoriser la participation effective des femmes dans le choix des thèmes. Les séances de travail eurent généralement lieu dans un environnement familial aux femmes pour éviter qu'elles se rendent, comme cela arrive souvent, sur des lieux auxquels elles ne s'identifient pas nécessairement : écoles et centres de santé.

En dépit de ces précautions, la COFESFA a enregistré un manque d'assiduité et de ponctualité de la part des femmes, souvent absorbées par les tâches domestiques et autres activités, comme le petit commerce. Certaines femmes se montrèrent également peu motivées pour des séances d'éducation qui n'ont pas de retombées financières et matérielles.

La COFESFA a également relevé des différences de taux de participation à ces séances de travail, en fonction de la situation sociale et économique des femmes.

Les jeunes filles qui participaient plus activement que les femmes adultes aux séances ont trouvé auprès de la COFESFA un espace de dialogue qui leur est propre, où elles peuvent aborder librement des questions relatives à la sexualité.

Par contre, le taux de participation des femmes salariées a été relativement faible, en raison des horaires de travail au Mali.

Les écoles, dont celle du quartier de Médina-Coura, constituent également un lieu d'intervention de la COFESFA. Elle organise à l'intention des enfants des séances de travail sur le planning familial, les MST, le Sida et les inconvénients de l'excision.

Les méthodes utilisées auprès des enfants sont le jeu de rôle et des exposés suivis de discussions. En dix mois, 92 séances de travail ont été organisées à l'intention de 160 élèves.

Après que le gouvernorat du district de Bamako a résilié le contrat qui le liait à la COFESFA et avec la fin du marché de l'AGETIPE, les activités de la coopérative se limitent actuellement à la collecte des ordures auprès de 200 familles de la base aérienne, l'un des quartiers de Bamako. Un financement ponctuel du FNUAP a permis aux membres de la COFESFA d'initier dans le même quartier des activités d'IEC (Information, Education, Communication).

L'une des bénéficiaires de ce programme d'IEC, témoigne :

«Nous travaillons avec la COFESFA dans beaucoup de domaines dont l'assainissement et les maladies diarrhéiques. Ce travail nous ouvre les yeux et l'esprit parce que les causeries portent sur des choses que nous ne connaissons pas généralement... Nous sommes pressées d'arriver aux causeries sur la planification familiale parce qu'elles permettent de soigner la stérilité et d'espacer les naissances.»

Une autre femme ajoute :

«Nous aimons la planification familiale, mais nous nous lassons des pilules à prendre tous les jours. Nous aimerions connaître d'autres méthodes.»

Mais qui devra continuer à aller ainsi vers les femmes des couches sociales vulnérables pour cerner ce type de demande, si l'Etat n'est pas en mesure de recruter des travailleurs sociaux et si l'environnement institutionnel et financier n'est pas favorable à une initiative comme la COFESFA ?

### **En somme, qui doit financer le développement social dans des économies pauvres et sous ajustement structurel ?**

L'interférence de l'administration dans les modalités de participation des usagers au coût de la collecte des ordures ménagères a été une entrave majeure pour les coopératrices qui doivent, par ailleurs, payer

*«Il est apparu que les femmes ne sont disponibles qu'en fin de journée. Le matin, elles sont absorbées par les tâches domestiques et par leurs activités professionnelles pour celles qui ont un emploi à l'extérieur.*

*Les réunions nocturnes non plus ne sont pas commodes pour elles, soit à cause des réticences des maris soit à cause du petit commerce».*

à l'Etat des taxes et des impôts qu'elles jugent élevés pour un secteur d'activités aussi peu rémunérateur que l'assainissement. Les membres de la COFESFA se demandent de plus en plus, s'il ne faudrait pas passer du statut de coopérative à celui d'ONG et s'atteler uniquement aux activités de développement social.

Elles hésitent entre cette alternative et la transformation de la COFESFA en une entreprise privée dont les coopératrices seraient les actionnaires. L'avantage en serait une redynamisation de la structure dont le champ d'intervention tend à se rétrécir du fait de l'augmentation du nombre de GIE de ramassage d'ordure.

La COFESFA maintiendra dans cette seconde hypothèse un noyau de coopératrices qui seront élues en raison



Une borne fontaine.

de leur dynamisme et payées pour coordonner l'ensemble des activités.

Cette perspective, que les coopératrices sont en train d'examiner, révèle que la faible rentabilité économique de leur structure provient en partie du nombre relativement élevé de ses membres. Celles qui soutiennent cette option font remarquer que «les bénéfices réalisés bon an, mal an – doivent être répartis entre treize personnes qui n'ont pas nécessairement le même niveau de motivation, ni le même rendement».

Pour prévenir une telle situation, les membres de la COFESFA s'étaient organisées, de manière à impliquer chacune d'entre elles dans une activité donnée. Dans l'ensemble, elles ont agi de telle sorte que la cohésion et la solidarité l'emportent sur les conflits.

Mais les précautions prises ne suffisent pas à motiver toutes les coopératrices quand les résultats financiers demeurent peu stimulants. L'expérience prouve qu'à chaque fois que les coopératrices se mobilisent et qu'une opportunité s'offre à elles, elles s'y investissent à fond. Leur motivation baissent avec le cas contraire.

La crise d'autorité à laquelle le groupe est alors confronté est due au fait que chaque jeune femme, étant membre fondatrice de la coopérative, pense avoir payé le prix qu'il a fallu (en patience et en souffrances, au moment où le projet démarrait) pour ne pas être exclue des processus de prises de décisions.

## Le patrimoine de la Cofesfa

La COFESFA dispose, en plus des deux véhicules que l'UNIFEM a financé, d'un camion d'occasion de 7 m<sup>3</sup> dont elle a pu se doter pour deux millions de F CFA, grâce au contrat d'enlèvement d'ordures qu'elle a auprès de l'AGETIPE.

Toutes les coopératrices sont également dotées de moyens de locomotion (mobylettes), grâce aux différents contrats qu'elles ont obtenus.

Les pannes fréquentes des deux premiers camions constituent l'une des difficultés majeures de la coopérative qui aura déboursé, entre décembre 1990 et décembre 1992, plus de cinq millions de F CFA, pour l'achat de pneus de rechange et le financement de différentes réparations.

Quand les camions de la COFESFA sont ainsi immobilisés, les coopératrices sont obligées d'en louer d'autres pour éviter les irrégularités qui, en matière d'enlèvement des ordures, peuvent ternir assez rapidement l'image des prestataires de services auprès des usagers. Dans le cadre des contrats avec le gouvernorat, la coopérative pouvait être pénalisée en cas d'irrégularités dans l'enlèvement des ordures.

Les membres de la COFESFA sont parvenues, jusqu'ici, à s'assurer un revenu mensuel régulier qui varie entre 20 et 50 000 F CFA par mois.

«Notre atout majeur a été et demeure le matériel d'enlèvement d'ordures dont l'UNIFEM nous a doté. Mais les conditions dans lesquelles nous avons dû les exploiter, notamment le faible montant du contrat du gouvernorat, ne nous a pas permis de disposer d'un revenu régulier et satisfaisant. Le FNUAP nous a permis de souffler en prenant en charge, pendant la première année, les frais de location de nos bureaux et en nous dotant de six mobylettes sans lesquelles nous n'aurions pas pu faire notre travail qui nécessite beaucoup de va-et-vient. C'est le premier contrat de l'AGETIPE qui nous aura permis d'avoir de l'argent».

Le rapport financier de la COFESFA, en 1992, faisait état de la situation suivante :

<b>ACTIVITES</b>	<b>RECETTES</b>
Ramassage des ordures à Médina-Coura	12 951 800
Ramassage des ordures à Djikoroni-para	56 498 460
Enlèvement des ordures ménagères auprès du laboratoire central	243 000
Transport de matériaux	139 450
Blanchissage des blouses au laboratoire de la médecine traditionnelle	228 000
Entretien de locaux au laboratoire de la médecine traditionnelle	75 900
Gestion des toilettes publiques de Sogoniko	2 400 000
Recette des poubelles	430 000
Subvention du CREPA	3 000 000
Subvention obtenue auprès de «Terres des hommes»	5 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>80 963 610</b>

Les coopératrices ont elles-mêmes développé des comportements économiques nouveaux et une rigueur de gestion qui leur a permis, jusqu'ici, de conserver leurs emplois.

Elles vont jusqu'à faire des économies sur les perdiem qui leur sont payés lors de différents ateliers de formation. La coopérative ne laisse à la participante qui la représente aux sessions de formation auxquelles elle est conviée que les frais de déplacement.

Au niveau individuel et familial les revenus de la coopérative sont investis dans l'amélioration de la qualité de la vie : achat de nourriture, médicaments, paiement du salaire de la bonne. La COFESFA a, de ce

point de vue, répondu aux attentes de ses membres en dépit du caractère aléatoire des revenus générés.

«J'avais besoin d'exercer un travail qui pouvait m'assurer un revenu, à la fois pour aider mon mari dont le salaire ne suffit pas à couvrir les besoins de notre ménage et pour être libre financièrement.

Les types de besoin qui me poussaient tant à chercher du travail sont multiples : les aliments, les vêtements mais aussi la couverture des dépenses sociales telle que les mariages, les baptêmes. De mon point de vue, même aux yeux de ses propres enfants, il importe de disposer d'une source de revenus».

Les coopératrices ont toutes ouvert un compte d'épargne individuel et ont aussi créé un fonds de solidarité qui est alimenté par une cotisation de 500 F CFA par mois et par personne. Ce fonds leur permet de s'entraider mais aussi de venir en aide aux chauffeurs et aux manœuvres en cas de nécessité (maladies, décès...).

La période pendant laquelle les membres de la COFESFA ont pu disposer d'un revenu satisfaisant correspond à la durée du premier

*«J'avais besoin d'exercer un travail qui pouvait m'assurer un revenu, à la fois pour aider mon mari dont le salaire ne suffit pas et pour être libre financièrement.*

*Les types de besoin qui me poussaient tant à chercher du travail sont multiples. De mon point de vue, même aux yeux de ses propres enfants, il importe de disposer d'une source de revenus».*

contrat de l'AGETIPE dont le montant s'élevait à 59 millions de F CFA, pour un an, soit l'équivalent de cinq années de travail selon le régime proposé par le gouvernorat qui payait 12 millions de francs par an. La COFESFA aura été remorquée, momentanément, par l'AGETIPE parce que le gouvernorat a pris, à son égard, un engagement qu'il n'avait pas les moyens d'honorer.

Il faut reconnaître, à la décharge du gouvernorat, que même si la COFESFA avait été autorisée à recouvrer les coûts auprès des ménages, sa situation financière n'en aurait peut-être pas été plus brillante.

Le contrat de l'AGETIPE qui a permis à la coopérative de souffler financièrement a, par ailleurs, biaisé la double perspective (économique et sociale) qui lui était assignée



## L'effet tache d'huile

Des dizaines de jeunes maliens et maliennes, diplômés et sans emploi, n'ont pas hésité, ces cinq dernières années, à s'engager dans la collecte et l'évacuation des ordures ménagères dans le cadre de groupements d'intérêts économiques (GIE). Le fait que les coopératrices aient démystifié le diplôme en s'investissant dans ce secteur y est certainement pour quelque chose.

Ces GIE jouent, à l'heure actuelle, un rôle considérable dans la recherche de solutions pour résoudre l'insalubrité à Bamako. Selon Joseph-Marie DIARRA, ancien directeur de la voirie, il est impossible, aujourd'hui, de résoudre le problème de la précollecte dans la capitale malienne sans les GIE. Ces structures sont des unités de trois à six personnes en moyenne, qui se sont choisies par affinité. Elles sont généralement dotées de charrettes qui, de maison en maison, collectent les ordures ménagères contre une participation financière de 750 F CFA par ménages.

Les GIE les mieux implantés qui ont un nombre relativement important d'adhérents parviennent à dégager des marges bénéficiaires satisfaisantes.

Ces structures sont cependant confrontées à des difficultés considérables. Lors d'un atelier de formation, les promoteurs des GIE ont énuméré celles qui suivent :

- les pesanteurs et les tracasseries de l'administration (obtention de l'autorisation d'intervenir dans les quartiers) ;

- le manque de formation et d'expérience en matière de développement communautaire et une certaine méconnaissance des réalités du terrain ;

- la méfiance des ménages ;

- les difficultés d'accès au crédit ;

- les dépôts d'ordures anarchiques qui annihilent l'impact de la précollecte ;

- les irrégularités dans le paiement des services rendus par les GIE, notamment par les ménages les plus pauvres ;

- l'ingérence des politiciens ;

## FEMMES ET GESTION DES DÉCHETS URBAINS

- la compétition entre GIE et la lutte pour conquérir et conserver les zones d'intervention ;
- les difficultés de gestion du personnel (charretiers et manoeuvres...);
- les longues distances à parcourir par les animaux entre les points de ramassage des ordures et les dépôts de transit.

Les GIE n'en constituent pas moins des concurrents pour la COFESFA. Leurs charrettes peuvent sillonner plus facilement les quartiers et faire du porte à porte là où les camions de la COFESFA ne le peuvent pas, compte tenu de l'état des routes et des frais récurrents. Par contre, les GIE déposent les ordures dans des dépôts de transit alors que les camions de la COFESFA les acheminent jusqu'à la décharge finale.

## Conclusion

Le schéma de la COFESFA a été conçu, en 1987, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses qui demeurent d'actualité. Elles gagnent à être revisitées au terme de cette étude, pour mieux étayer la réflexion et les processus de décisions relatives à la création d'emplois pour les femmes mais aussi pour les jeunes dans le secteur de l'assainissement urbain.

Les hypothèses relatives à la participation des femmes, l'auto-emploi et la qualité de l'environnement urbain étaient explicites et clairement formulées. Les autres hypothèses - l'impact des programmes d'ajustement structurel sur les femmes et le recouvrement des coûts dans l'assainissement - par rapport auxquelles nous n'avons pas suffisamment de recul au début de la COFESFA sont, elles aussi, étayées à la lumière de l'expérience de la COFESFA.

Les jeunes diplômés et plus particulièrement les jeunes femmes diplômées ont la volonté et sont capables de s'impliquer dans la gestion des ordures ménagères, de contribuer ainsi à la lutte contre l'exclusion et la dégradation de la qualité de la vie en milieu urbain.

La contribution de la COFESFA a été particulièrement édifiante de ce point de vue. Celles qui ont cru au projet, dès le départ, se sont, dans l'ensemble, maintenues dans le secteur et persévèrent dans leur travail, en dépit des obstacles financiers et institutionnels. Leur détermination et la fierté avec laquelle elles continuent d'agir a contribué à démystifier le diplôme.

L'environnement social et politique s'est montré ouvert au mode de gestion rapproché des déchets urbains, qui est celui de la COFESFA. La coopérative aura largement contribué à préparer le terrain aux GIE de ramassage d'ordures.

L'hypothèse de l'insertion sociale et professionnelle, et l'impact de leur action sur l'environnement des ménages sont vérifiés si l'on se réfère aux témoignages des coopératrices, et à ceux des populations bénéficiaires de leurs services.

**Le ramassage d'ordures peut être générateur d'emplois urbains durables pour les jeunes femmes diplômées.**

Les problématiques de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères, qui s'accroissent au fur et à mesure que les villes s'accroissent et qui requièrent des solutions alternatives et peu coûteuses, peuvent effectivement être assurées par les jeunes diplômés dont les jeunes femmes. La COFESFA l'a prouvé, à Médina-Coura, par sa régularité, par le taux élevé de ramassage des ordures et par le fait d'acheminer les déchets jusqu'à la décharge finale.

Mais, les difficultés s'annoncèrent dès l'instant où le gouvernorat a mis fin au contrat de la coopération, par manque de ressources. Le niveau de la participation financière des usagers (entre 750 et 1 000 F CFA) est beaucoup trop bas pour rémunérer correctement le travail des coopératrices. Les contrats de l'AGETIPE sont ponctuels et axés sur des travaux (curage de caniveaux, réfection et entretien de bâtiment...) qui ne sont pas de nature à faciliter le dialogue entre les coopératrices et les femmes dans les familles.

La diversification des activités de la coopérative à travers la construction de latrines, la gestion des bornes fontaines, le nettoyage de bureaux qui, dans une certaine mesure, a été salutaire pour ses membres est cependant source de dispersion.

La pauvreté, celle de l'Etat qui ne peut plus créer d'emplois, celle des institutions (gouvernorat et collectivités locales...) qui ne parviennent pas à faire payer les taxes à des ménages de plus en plus démunis, hypothèque sérieusement la viabilité d'une démarche comme la COFESFA. Les emplois créés par les femmes, dans le secteur de l'assainissement, comme ceux des jeunes sont menacés de disparition avec la pauvreté urbaine qui s'exacerbe.

La COFESFA, dont les membres ont parfaitement compris leur rôle dans le développement social, n'intervient plus en matière de ramassage d'ordures que dans une ambassade et à la base militaire, c'est-à-dire, sur des terrains où elle rentre au moins dans ses frais.

Cette évolution impose une révision de l'hypothèse selon laquelle le secteur de l'assainissement peut être générateur d'emplois durables.

**Les jeunes femmes diplômées de la COFESFA, en même temps qu'elles sont prestataires de services urbains, contre rémunération, peuvent jouer un rôle important dans le dialogue avec les femmes des quartiers pauvres quant à leur vie reproductive et à la qualité de l'environnement.**

Les membres de la COFESFA sont parvenues jusqu'ici à instaurer le dialogue avec les femmes des quartiers pauvres en raison d'une part, de la manière dont elles sont organisées au sein de la coopérative,



Activités éducatives de la COFESFA.

en confiant des activités économiques aux unes et aux autres des activités sociales et grâce au soutien financier du FNUAP. Mais les interventions qu'elles mènent auprès des femmes en matière d'IEC demeurent ponctuelles et dispersées et initiées dans des quartiers qui ne sont pas desservis par les camions de ramassage d'ordures.

La COFESFA, comme les GIE, est aujourd'hui dans l'impasse après avoir été perçue et saluée comme une contribution valable et durable à la lutte contre l'exclusion des femmes et des jeunes en milieu urbain. Cette situation mérite la plus grande attention de la part des autorités maliennes et des partenaires au développement.

Le défi de la gestion rapprochée et durable des déchets urbains, notamment les ordures ménagères est possible au Mali. L'expérience de la COFESFA et celle des GIE le prouve. Celle-ci doit être intégrée dans la réflexion globale à entreprendre au terme d'une évaluation dans laquelle tous les acteurs du développement urbain seront impliqués : les jeunes et les femmes concernés (membres de la COFESFA et des GIE), les élus locaux, le gouvernorat du District de Bamako, le Commissariat à la Promotion Féminine, le Ministère de la Santé et des Personnes Agées, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et pourquoi pas, la Primature, le Conseil Economique et Social.

Une telle mobilisation vise à reconnaître le mérite des femmes et des jeunes qui acceptent de s'impliquer dans la lutte contre l'exclusion

dont la leur. Au lieu d'être perçue et traitée comme un épiphénomène, à la limite gênant, l'expérience de la COFESFA, comme celle des GIE, doit être capitalisée et faire partie intégrante de la politique sociale et environnementale du Mali.

Les actions suivantes pourraient être parmi les éléments d'une telle approche de la participation des femmes et des jeunes à la gestion urbaine :

- clarifier les concepts des enjeux, des rôles et des responsabilités à différents niveaux du processus de gestion des déchets ;

- inscrire la création d'emplois urbains et la gestion des déchets dans une perspective réelle, qui intègre, comme on a tenté de le faire avec la COFESFA, l'économique et le social, sans fuite en avant dans des solutions dites à haute intensité de main d'oeuvre qui ne sont que des leurres.

- l'Etat n'est-il pas en mesure de s'engager dans une politique hardie de transformation sociale et économique qui accorde une priorité aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes diplômés ? D'où viendront les ressources financières qui permettront, ne serait-ce que dans une phase transitoire de subventionner la gestion des déchets urbains en faisant de telle sorte que les femmes et les jeunes en soient les principaux bénéficiaires ? Ne pourrait-on pas élargir le débat sur la gestion urbaine (après l'avoir instaurée) aux femmes et aux jeunes qui se sont impliqués dans ce secteur en les

***Les jeunes diplômés et plus particulièrement les jeunes femmes diplômées ont la volonté et sont capables de s'impliquer dans la gestion des ordures ménagères, de contribuer ainsi à la lutte contre l'exclusion et la dégradation de la qualité de la vie en milieu urbain.***

amenant à cerner les avantages de différents systèmes de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets?

- créer sur la base des enseignements de la COFESFA et des GIE des modules de formation comportant un volet sur les technologies à faible coût et un volet sur les méthodes participatives dont le SARAR;

- instituer et institutionnaliser le dialogue entre les structures d'interventions des femmes (COFESFA, GIE et autres) avec les décideurs politiques, notamment les élus locaux, ainsi que des services techniques et administratifs du Gouvernement.

- encourager les acteurs qui sont

## L'EXPERIENCE DE LA COFESFA AU MALI

impliqués dans ce processus à capitaliser les enseignements et à les diffuser périodiquement en vue de constituer un corps de connaissances sur l'auto-emploi dans le secteur de l'assainissement urbain.

L'entrée des jeunes femmes diplômées sans emploi dans les familles pauvres, comme éducatrices, par le biais de la gestion des ordures ménagères s'avère donc difficile du fait de la précarité des modes de financement du secteur. La même conclusion s'applique aux GIE de ramassage d'ordures qui sont plus d'une cinquantaine dans la seule ville de Bamako : un arrêté (n° 03/ DB/96) du 30 Janvier 1996 interdit la circulation des charrettes à traction animale –principale moyen de précollecte des ordures par les GIE– dans le District de Bamako.

Cette étude sur la COFESFA et les réflexions qu'elle suscite n'épuisent pas le débat sur la participation des femmes africaines à la gestion des déchets urbains qui revêt une dimension nouvelle et complexe, dès l'instant où il ne s'agit plus de balayage et de stockage des ordures à domicile. La COFESFA a propulsé ses membres dans un domaine d'intervention qui était jusqu'ici réservé à l'Administration et qui n'est pas particulièrement gratifiant. Mais l'exploration et la poursuite de solutions alternatives, comme la COFESFA, s'imposent dans l'intérêt de celles qui s'y impliquent et de la mission sociale qu'elles remplissent, des usagers, des collectivités locales et de l'Etat.

– Country Programme Recommendation : MALI – United Nations Children's Fund – Economic and Social Council – 2/2/1993.

### Bibliographie

– Commission Indépendante pour la Qualité de la Vie : «Sommes-nous pauvres, parce que nombreux ?»

Enseignements et messages de la Consultation Régionale de Bamako – MALI du 22 au 24/02/94. Centre Amadou Hampaté BA (C.A.H.BA).

– Conférence de la Table Ronde – MALI. Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine. Genève. Septembre 1994.

– Séminaire National à caractère sous-régional sur l'Excision, l'Avortement, les Filles-mères et l'Infanticide – Rapport final. Bamako – Janvier 1985.

– Commissariat à la Promotion des Femmes – Stratégies nationales d'intervention pour la promotion des femmes. Bamako – Janvier 1994.

– Rapport provisoire de la mission d'évaluation du projet

MLI/89/007. «Assainissement urbain». Mali.

– UNIFEM MLI/88/W01 – «Femme, Education familiale, Santé et Emploi». BECIS –Bamako (MALI).

– COFESFA – Revue Tripartite – Projet MLI/88/W01 – MLI/90/PO1. «Femme – Assainissement – Santé – Emploi». Décembre 1992. MALI.

– Institute of Social Studies, Department of Women's studies – University of Utrecht: *Remaking the World Together, Women, the Environment and Sustainable Development. A State – of –The Art –Report and Proposal for a Reassessment of the Topic.* September 1991.

– UNDP, Sustainable Human Development, New York, August 1994.

– Association des Femmes Africaines pour la Recherche sur le Développement : Femmes Agents et Bénéficiaires de l'Assistance au Développement, AFARD, Juin 1989.

– Conférence Internationale sur la Participation Populaire dans le processus de redressement et de développement en Afrique : Charte Africaine de la Participation Populaire au Développement. Arusha, République Unie de Tanzanie, Février 1990.

– Revue Internationale des Sciences Sociales : Population : Problèmes et politiques, Septembre 1994.

– UNIFEM NEWS : Les femmes, la justice sociale et les politiques démographiques – Mars 1994.

– OXFAM: L'Afrique sa construction ou sa destruction. Mise en marche de redressement. Octobre 1993.

– PNUD/PROWESS/Afrique : Atelier national de formation des formatrices du projet «Femmes, santé et emploi» du Mali aux méthodes participatives.

– Mission UNESCO : Évaluation des besoins en matière d'éducation des femmes et des filles au Mali. Bamako, Mars 1993.

– Deepa NARAYAN Parker: Evaluation participative, outils pour gérer le changement dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Mai 1994.

– ENDA Tiers-Monde : Femmes face à la pauvreté dans l'environnement urbain. Mars 1991.

– Philippe Epper : Travaux publics et emplois pour les jeunes travail'eurs dans une économie sous-ajustement : l'expérience de l'AGETIP au Sénégal.

– Education de base au Mali– Problèmes et perspectives – Octobre 1994

**Cet ouvrage a été réalisé par Aminata D. TRAORE,  
Centre Amadou Hampaté Bâ (CAHBA),  
B.P. 1511 Bamako – Mali,  
sur financement du Bureau régional de l'UNIFEM à Dakar**

**Mars 1996**

\*\*\*\*\*

**Imprimerie Saint-Paul – Dakar**  
Angle rue El Hadj Mbaye Guéye (ex Sandiniéry)/Dr Thèze  
B.P. 1301 - DAKAR  
Tél. 21.14.21 / 22.58.08 - Fax 21.14.95

**COFESFA**

Coopérative féminine pour  
la Santé et l'éducation familiale

